

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2021

Le projet de mandature arrêté

C'est au sein de la salle des fêtes de Gimbrède, à l'heure inhabituelle de 16h pour respecter les mesures gouvernementales encadrant le couvre-feu, que s'est déroulé le dernier conseil communautaire.

Avec un ordre du jour exclusivement consacré au débat d'orientations budgétaires, de nombreux conseillers communautaires s'étaient déplacés pour assister à la présentation proposée par le Président Xavier BALLENGHIEN et le Vice-président aux finances Olivier TARBOURIECH.

Mme Florence CHEBASSIER, Maire de Gimbrède, accueillait les conseillers communautaires avec un mot mettant en avant l'esprit communautaire qui se cultive sur ce territoire, par la volonté et le travail de tous, et qui permet de se nourrir des différences et complémentarités de chacun, dans un climat de franchise et sérénité.

Après un renouvellement de mandature retardé au 15 juillet dernier, et une mise en place des différentes instances perturbée par les mesures sanitaires supportées depuis la fin d'année 2020, le Vice-président rappelait le contexte très particulier qui encadre ce débat budgétaire, avec une réforme fiscale incertaine pour le dynamisme futur des ressources communautaires, et des résultats financiers 2020 impactés par le plan d'urgence communautaire de 750.000 € engagé pour l'économie et le soutien aux communes.

Le Président soumettait en suivant à ses collègues le projet de territoire pour cette mandature, élaboré au fil des différentes commissions, et approuvé en Bureau communautaire, dans la droite ligne de ses engagements proposés lors de son élection.

Rappelant que La Lomagne Gersoise était à un tournant de son histoire, il a proposé à ses collègues élus les orientations suivantes :

- Conserver le modèle de gestion intercommunal au sein duquel la Lomagne Gersoise doit être l'outil de l'investissement structurant, du développement économique, de l'aménagement de l'espace (avec un programme d'investissement sur la mandature de près de 20 M d'€ à même de s'inscrire dans le plan de relance national pour bénéficier des aides financières de l'état et des autres collectivités territoriales),
- Renforcer, comme il s'y était engagé, les conditions d'une solidarité territoriale équitable, avec une enveloppe de 2 M d'€ qui sera redistribuée aux communes, dans l'objectif de les soutenir pour le maintien d'une offre équilibrée de services aux populations sur l'ensemble du territoire, mais aussi pour les accompagner financièrement dans leurs investissements intégrés au plan de relance national,
- Maintenir une attention soutenue sur la dépense publique et encourager la mutualisation et l'exercice des compétences à la meilleure échelle possible, appuyé sur une nouvelle gouvernance qui permettra des réflexions territoriales plus attentive aux besoins de chacun.

Le Conseil communautaire a unanimement approuvé ce nouveau projet de mandature espérant pouvoir concrétiser ces engagements le plus rapidement possible.